

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024 – 20H

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mai, à vingt heures, suite à la convocation adressée le 07 mai 2024 par Monsieur le Maire et affichée le même jour, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Étaient absents et représentés : M. Antoine HAY a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND, M. Jean Marie MAHIEU a donné pouvoir à Mme Catherine MOUTEL ;

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Présence de M. BARDOU, journaliste de La Manche Libre.

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Sandra LEMARCHAND

-----

### ORDRE DU JOUR

**Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024 ;**

- \* **Jurés d'assise** - Tirage au sort des jurés,
- \* **PBI** - Approbation du rapport de la **CLECT**,
- \* **Salle polyvalente** - Acquisition de matériels,
- \* **Décision modificative**,
- \* **Aménagement du bourg** - Validation de la phase Avant-Projet du bourg, montants, honoraires...

**Questions diverses ;**

Chalet de la Vallée de Craham

Courrier des Archers de l'Odon.

Élections Européennes – Permanence des élus le 9 juin,

Frelons asiatiques.

-----

\* **Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024**

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 11 avril dernier : approuvé à l'unanimité.

\* **Jurés d'assise** - Tirage au sort des jurés

Répartition des pochettes « millier, centaine, dizaine et unité » entre Georges LEVEQUE, Mickael HAUSSIN, Philippe LEMARDELE et Catherine MOUTEL.

Il convient de désigner 3 habitants de la commune : la liste comporte 1129 noms.

1er tirage : 0048 = Patrick BARET né le 25/06/1976

2ème tirage : 15.. = pas de nom pour les nombres supérieurs à 1129

3ème tirage : 12.. = pas de nom pour les nombres supérieurs à 1129

4ème tirage : 0058 = Tom BEAUFILS né le 25/09/2003 (trop jeune selon les critères)

5ème tirage : 0417 = Damien GUILBERT

6ème tirage : 19.. = pas de nom pour les nombres supérieurs à 1129

7ème tirage : 15.. = pas de nom pour les nombres supérieurs à 1129

8ème tirage : 0810 = NICOLLE Camille

### \* **PBI - Approbation du rapport de la CLECT,**

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 13 mars 2024 a établi un rapport concernant les transferts de charges liés aux nouvelles voies à intégrer à la voirie intercommunale, aux sentiers de randonnées non répertoriés et au coût du service commune de l'ADS. Le rapport a été adressé par mail aux membres du conseil municipal avec la convocation.

Il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur ce rapport établi par la CLECT. Le rapport sera définitivement adopté s'il est validé par les conseils municipaux à la majorité qualifiée. Pour rappel, la majorité qualifiée peut être obtenue de deux manières :

- approbation par la moitié des conseils municipaux représentant les deux-tiers de la population

- approbation par les deux-tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population

Parmi les charges transférées, calculées en fonction du nombre de dossiers traités et du nombre d'habitants, se rajoutent cette année les charges pour la piscine de Villers. Il est à noter que Cahagnes a eu un retour en positif de la part de PBI.

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT en date du 13 mars 2024 tel que présenté en annexe ;

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

### \* **Salle polyvalente - Acquisition de matériels,**

Suite à la visite annuelle de l'entreprise LANEF PRO (anciennement BELLIARD) en date du 12 avril 2024 pour le contrôle des équipements de cuisine de la salle polyvalente, certains matériels doivent être changés rapidement car ils sont vieillissants et ne fonctionnent plus correctement pour certains.

Les équipements concernés sont l'armoire frigorifique 2 portes, le lave-vaisselle, le piano 4 feux et les grilles pour l'armoire frigorifique 1 porte. Les équipements sont dangereux : risque d'explosion pour le piano, les grilles du frigo sont rouillées (problème relatif aux normes d'hygiène), fuite d'eau au niveau du lave-vaisselle...

Des remarques sont faites eu égard au contrôle de l'année dernière qui ne laissait pas apparaître de dysfonctionnement alors que cette année beaucoup d'appareils sont défectueux. Certains appareils ont plus de 25 ans. Le technicien a demandé une intervention rapide car la salle aurait pu être fermée au public compte tenu des résultats du contrôle.

Les devis des entreprises qui ont été consultées pour cette prestation sont présentés :

- Entreprise TOULORGE ET CIE FROID pour un montant de 11 174,00 € HT / 13 408,80 € TTC (y compris lave-vaisselle capot).
- Entreprise LANEF PRO pour un montant de 9 658,00 € HT / 11 589,59 € TTC.

Étant précisé que pour le devis de LANEF PRO il a été proposé un lave-vaisselle frontal et non un lave-vaisselle à capot comme il avait été demandé. Les grilles pour l'armoire frigorigère 1 porte ont été mises en option (+ 25€ par grille à rajouter au devis).

Céline MATHELIER interroge sur le fait que l'entreprise ayant effectué le contrôle fournisse un devis. Guillaume DUJARDIN rappelle qu'il s'agit de contrats d'entretien tout comme il en existe pour les différentes chaudières de la commune.

Il conviendra de vérifier la date de fin des contrats pour le contrôle des équipements avec LANEF pour envisager de changer de prestataire. A revoir avec l'entreprise TOULORGE s'ils sont habilités à faire des contrôles et à quel prix.

Céline MATHELIER s'étonne de prioriser le changement du matériel pour la salle lors d'un conseil alors que par rapport au logement route de Sept Vents, il n'a pas été décidé de le rénover. Il est remarqué que les coûts ne sont pas les mêmes, les priorités ne sont pas les mêmes. Elle demande comment l'expliquer aux administrés. Dans cette situation, le retour sur investissement arrivera rapidement compte tenu du nombre important de locations.

S'agissant d'un ERP, la responsabilité de la commune est engagée en cas d'incident. Sans prise en compte du résultat et des prescriptions du rapport du contrôle de sécurité, la Préfecture pourrait décider d'une fermeture de la salle.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise TOULORGE d'un montant de 13 408,80 € TTC pour le remplacement des équipements de cuisine de la salle polyvalente.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

### \* Décision modificative

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 pour la salle polyvalente sont insuffisants (10 000€), il convient d'abonder la ligne budgétaire correspondante ;
- décide de modifier l'inscription comme suit :

#### Virement de crédits - dépenses d'investissement

INTITULÉS DE S COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
<b>OP : SALLE POLYVALENTE</b>				<b>10 000,00</b>
Autres immobilisations corporelles			2188(21) 129	10 000,00
<b>OP : TERRAIN DE FOOT N°2</b>		<b>10 000,00</b>		
Agencements et aménagements de terrains	212(21)	10 000,00		
<b>DE PENSE S - INVE STISSEMENT</b>		<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>

La prévision budgétaire pour le terrain de foot n°2 était de 30 000 €, le club de l'AS Cahagnes ne souhaitant pas de plaine de jeux comme l'avait envisagé le conseil municipal, une partie de cette enveloppe peut être utilisée. En effet, le club préférerait envisager un projet de terrain de foot synthétique sur plus long terme. L'agriculteur a refait une culture sur l'emplacement de la future la plaine de jeux, l'enveloppe n'aurait de toute façon pas été utilisée cette année.

Le Conseil Municipal, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

**\* Aménagement du bourg - Validation de la phase Avant-Projet du bourg, montants, honoraires...**

La version V4 du plan avant-projet est présentée aux membres du conseil municipal par Mickael HAUSSIN. Il expose également l'estimation des travaux correspondants.

Une synthèse est faite de la rencontre du 6 mai qui a eu lieu en mairie en présence de Mme SPALART, M. LUCAS, des représentants de la DDTM, de la Région (pour les transports scolaires), du Département et d'élus cahagnais. Il est rappelé que l'ensemble du conseil municipal était invité à cette réunion pour réfléchir sur la finalisation des plans.

L'avant-projet doit être validé pour pouvoir passer en phase projet.

La présentation de l'aménagement du bourg envisagé est faite du Nord au Sud

Il est fait un rappel succinct : marquage des entrées de bourg et chicanes pour casser la vitesse sur la RD54, création d'un nouveau parking pour le cimetière avec une nouvelle entrée piéton et bande en espaces verts devant le cimetière. Passage surélevé au carrefour des écoles et intégration de places de stationnement sur la RD54 et des jardins de pluie. Création d'une voie nouvelle derrière le presbytère pour accéder à la place des fêtes et la salle Edeline. Plus de passage de voitures devant la salle pour une meilleure sécurité des utilisateurs, seulement accès aux riverains pour leur garage. Le placement des arrêts de bus a été acté par la Région. Suppression d'un arrêt de bus aux écoles pour n'en garder qu'un dans le bourg (église). Le stationnement des bus scolaires sera rue Alphonse Allais (acté par la Région).

Matérialisation des places de stationnement le long de l'église et mise en conformité du trottoir en pied de talus pour raison de sécurité. Le nombre de places de stationnement ne sera pas impacté. Aujourd'hui les stationnements ne sont pas réglementés et posent un problème au niveau sécurité (véhicules stationnés après le trottoir, risque pour les piétons).

Les canalisations d'eau étant très vétustes sur la partie Nord et Sud et sous-dimensionnées sur la partie rénovée, le changement de diamètre va être nécessaire, ce qui obligera à casser une partie de l'existant. L'étude hydraulique atteste effectivement que la canalisation dans le centre bourg ne pourra pas subvenir aux besoins d'absorption des eaux pluviales de la partie Nord du bourg. Des noues sont proposées sur le terre-plein central et un emplacement est prévu pour un food-truck.

Sur la sortie de bourg, une place « arrêt minute » sera prévue au niveau du puits communal.

Les lignes blanches sur les routes seront fluorescentes.

L'obligation de modifier les canalisations augmente le coût du projet de 292 550,50 € HT.

Les travaux se feront par tranche.

Tranche ferme : entrée nord, entrée sud et rue Alphonse Allais (1 078 684,56 € HT).

Coût estimé sur l'ensemble des travaux (tranche ferme et tranche optionnelle) : 1 916 032,76 € HT.

De ce fait les honoraires augmentent avec l'étude hydraulique, l'inclusion de la cidrerie dans le projet ... A la base, les honoraires étaient de 63 452,60 € HT basés sur l'estimation du CAUE, mais passent à 126 867,86 € HT, il s'agit d'un pourcentage par rapport au coût total du projet. Un avenant sera à signer en 2025 pour le montant des honoraires. Les honoraires seront payés par tranche au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le Département interviendra à hauteur de 250 417,50 € en prenant en charge le tapis d'enrobé.

	VRD	EV-mobilier	Total
Entrée Nord	623 638,68	45 300,00	668 938,68
Entrée Sud	213 261,13	24 100,00	237 361,13
Rue Allais	113 984,75	58 400,00	172 384,75
Reste	670 298,20	167 050,00	837 348,20
Total			1 916 032,76

La durée des travaux sera entre 6 à 8 mois environ. Les choix pour les revêtements et les aménagements seront vus en phase projet. La réutilisation des blocs de granit sera également étudiée.

Une réunion publique sera à prévoir à partir du moment où on aura validé ce projet. Mickael HAUSSIN doit se rapprocher de Mme SPALART pour envisager une date.

Sébastien KOSLOFF est désolé que l'on doive casser la partie le long de l'église. Cela sera à revoir, cela n'impacte pas le projet dans sa globalité.

Catherine MOUTEL précise qu'elle aimerait que la priorité soit axée sur la réfection de la route.

Les espaces verts et le mobilier sont inclus dans le coût total.

Le Conseil Municipal décide de valider la version V4 du plan avant-projet annexée en pièce jointe et l'estimation de 1 916 032,76 € HT des travaux correspondants.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

## \* Questions diverses

### - Chalet de la Vallée de Craham

Suite à l'obtention du label Village d'AVENIR, Mme DROUET, chargée de mission, nous accompagne dans ce cadre pendant 18 mois. Une 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu le 12 avril pour décanter l'étude ANCT qui a été prise en charge à 100% par l'Etat. Dans un 1<sup>er</sup> temps, il est suggéré de lancer une étude sur l'eau et la sécurité, en parallèle pour l'animation du site, il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt.

Elle a fait part de ses remarques suite à la préparation des documents de mise à disposition préparés par Emmanuelle BEIGNON et Céline MATHELIER.

Emmanuelle BEIGNON interroge sur la remise en fonctionnement de l'eau et l'électricité au chalet suite à leur coupure. Il y a eu une suspicion de fuite dans le local (goutte à goutte), Georges LEVEQUE l'a rouvert ne constatant plus de fuites. L'électricité ne fonctionne pas mais on ne sait pas de quoi ça vient. A revoir.

La borne incendie et la place PMR ont été réalisées. Emmanuelle BEIGNON interroge sur ces travaux. Guillaume DUJARDIN explique que cela faisait partie des Restes A Réaliser 2023.

Il reste un escalier à installer mais nous attendons l'intervention de l'artisan. Georges LEVEQUE va relancer M. LUNEL.

Une fois que ces travaux seront finis, on pourra finaliser la fin du chantier et demander la perception des subventions.

Emmanuelle BEIGNON présente les documents préparés tenant compte des remarques de Mme Drouet et transmis avec la convocation, pour la mise à disposition du chalet. L'idée est de faire vivre ce chalet terminé depuis 1 an en encadrant son utilisation.

Une affiche pour le bon usage des lieux sera disposée dans le chalet. Remarque est faite qu'il n'y a pas de numéro de référent en cas de problèmes (toilettes bouchées, panne d'électricité, conflit d'intérêt privé...). Le n° de la mairie ne sera utilisable que les jours d'ouverture de la mairie. Emmanuelle BEIGNON ne souhaite pas être référente. Le risque est que M. le Maire soit interpellé au moindre problème. Il est donc impératif qu'il y ait désignation d'un référent.

Le but est que cela rapporte de l'argent à la commune en attendant qu'un projet se concrétise et surtout de faire vivre le site.

Georges LEVEQUE évoque les conclusions de l'étude de marché. Le but est de redynamiser le site pour des parties associatives, des commerçants... Il préférerait que le chalet soit loué pour des manifestations qui s'adressent à la population et pas seulement à des privés.

Guillaume DUJARDIN présente un message de Mme DROUET pour l'appel à manifestation d'intérêt à publier sur les réseaux et le bulletin municipal et à étendre sur le territoire. Le Maire rappelle également que le projet est retenu au Contrat Régional. Seuls cinq communes ont été retenues sur le territoire de PBI.

**« Redonner vie à la vallée de Craham en s'appuyant sur les forces vives du territoire**

*Chers habitants et amis de Cahagnes (et de ses environs pour le bulletin intercommunal),*

*Les élus de la commune de Cahagnes souhaitent que la vallée de Craham retrouve une attractivité qui profite à tous. Aussi, nous avons le plaisir de vous inviter à contribuer activement à la valorisation de notre patrimoine naturel qui mérite toute notre attention et notre enthousiasme.*

*Nous sommes à la recherche d'acteurs locaux - associations locales, commerçants - désireux d'organiser des événements qui reflètent l'esprit de notre territoire : manifestations culturelles, compétitions sportives, ou encore repas conviviaux, valorisation de nos produits du terroir... Ces événements joueront un rôle crucial dans l'animation de la vallée de Craham, attirant à la fois les membres de notre communauté et les visiteurs de l'extérieur, tout en boostant notre économie locale.*

*Quel type d'événements ?*

*- loisirs : pêche, paddle, relaxation, gymnastique yoga etc..*

*- Culturels : Concerts, expositions d'art local, représentations théâtrales, etc.*

*- Sportifs : Tournois, randonnées guidées, courses à pied, etc.*

*- Produits du terroir : Marchés de producteurs locaux, dégustations, ateliers culinaires, guinguettes etc.*

*Voir si vous avez des associations particulières qui œuvrent sur des thèmes non mentionnés*

*Comment participer ?*

*Si votre association/établissement souhaite organiser un événement, veuillez soumettre une proposition détaillée à la mairie avant le (préciser-date). Votre proposition doit inclure le type d'événement envisagé, les besoins logistiques, les dates souhaitées, et comment l'événement pourrait bénéficier à la communauté et au site.*

*Pourquoi participer ?*

*C'est une occasion unique de montrer la vitalité de notre communauté, de partager nos passions et de renforcer nos liens, tout en faisant découvrir à tous la beauté et la richesse de la vallée de Craham. Chaque événement sera une vitrine de ce que notre commune et ses habitants ont de meilleur à offrir.*

*Nous comptons sur votre engagement et votre créativité pour faire de cette initiative un succès retentissant.*

*Ensemble, faisons rayonner Cahagnes et rendons notre site naturel plus vivant et accueillant que jamais.*

*Pour toute question ou pour discuter de votre projet, n'hésitez pas à contacter la mairie. Nous sommes là pour vous soutenir dans cette démarche enrichissante.*

*Avec toute notre considération et en attente de vos passionnantes contributions, »*

Reprise de la lecture du projet de règlement intérieur par Emmanuelle BEIGNON. Pour une procédure la plus simple possible qui ne soit contraignante pour personne, il est proposé que les documents et planning soient disponibles sur le site internet de la mairie. L'état des lieux serait fait par l'occupant avec des contrôles aléatoires. Quid de l'accès pour les véhicules ?

Actuellement le barbecue est interdit, envisager d'en mettre un en dur en précisant que le barbecue sauvage est interdit ?

Mickaël HAUSSIN indique que l'horaire ne convient pas (8h-8h) mais préférer plutôt 8h-23h de sorte à faire intervenir les autorités pour verbalisation en cas de problèmes.

Un contrôle est-il obligatoire pour mettre en place la réservation ? Problème du bassin à poissons : faut-il le reboucher ?

Voir avec le Major VINETTE ainsi que les délais du contrôle et l'équipement nécessaire pour la sécurité (extincteur, bouées...).

Les tarifs qui seront à délibérer lors du prochain conseil seraient :

- Pour les Cahagnais : 50 €,
- Pour les associations cahagnaises : gratuit,
- Pour les associations du territoire PBI : 50 €,
- Pour les entreprises, Food truck, CE : 100 €.

#### **- Courrier des Archers de l'Odon.**

Il est demandé une utilisation pour réserver le site pour leur compétition officielle de tir à l'arc le samedi 1er juin. Site ouvert à tous avec proposition d'initiation aux Cahagnais. Ils veulent louer le chalet pour organiser leur repas. Il est fait lecture de leur courrier.

#### **- Élections Européennes** – Permanence des élus le 9 juin,

L'ouverture au public sera de 8h à 18h à la salle Edeline.

Horaire des permanences : 7h30-13h, 12h45-18h et dépouillement.

Les conseillers disponibles se sont positionnés sur les créneaux. Un mail de confirmation de présence sera adressé à chacun.

#### **- Terrain de foot à 5:**

Le projet a été recalé fin mars car c'est la région du Sud qui a été prioritaire. Le projet doit donc repasser à la commission de juin.

#### **- Frelons asiatiques**

Un organisme s'occupe de détruire tous les nuisibles. La note du FREDON sera diffusée dans le prochain bulletin. Les nids primaires (gros comme une balle de tennis) sont à détruire directement par les particuliers. Les nids secondaires n'apparaîtront qu'à compter du mois d'août. Philippe POUTRELLE aurait demandé à faire une formation pour reconnaître les nids. Philippe LEMARDELE n'est pas favorable à ce qu'il se déplace chez les habitants en cas de besoin d'intervention pour ne pas perdre de temps sur ses tâches annexes.

Un débat est mené sur les fiches de poste de nos 2 agents techniques. Constat est fait qu'il faudrait un autre référent que Guillaume DUJARDIN pour qu'une personne soit davantage disponible. Il pourrait leur être demandé de remplir une feuille d'heures pour évaluer le temps passé sur chaque tâche et permettre aux conseillers de se rendre compte de la quantité de travail qu'ils ont à effectuer.

**- 30 ans BACER**

Une invitation a été adressée à la mairie pour participer aux 30 ans de la BACER le samedi 25 mai. Sandra LEMARCHAND a adressé un mail de confirmation à la BACER pour confirmer sa présence lors de cette manifestation et représenter la commune de Cahagnes.

Séance levée à 23h26.

Procès-verbal approuvé le 13 juin 2024 et publié sur le site internet communal le 18 juin 2024.

Le Maire,  
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,  
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU